



## **Compte-rendu de la commission des locales de NA et Occitanie du 21 novembre 2017 à Toulouse**

Invité : Laurent Lemaire, directeur de la coordination et de la performance opérationnelle du réseau régional France 3.

Présents : Laetitia Théodore (locale de Brive, en remplacement de Christelle Hannoteaux), Stéphanie Deschamps (locale de Bayonne), Myriam Brisse (locale d'Albi), Elise Daycard (locale de Pau), François Ollier (BRI Toulouse), Luc Tazelmatti (locale de Rodez, en remplacement d'Aline Ahuir), Xavier Demester (locale de La Rochelle) et Céline Llambrich (présidente de la commission, locale de Perpignan).

### **Préambule :**

Les membres de la commission des locales tiennent à remercier sincèrement Mr Laurent Lemaire d'avoir répondu à leur invitation. 3 heures d'échanges ont nourri un dialogue riche et intéressant. Presque toutes les questions techniques des membres de la commission concernant les box ont trouvé des réponses. La commission est donc en mesure de rédiger un compte rendu précis sur les solutions techniques pour une diffusion des éditions locales sur les box.

### **1- Etat des lieux :**

Le réseau France 3 compte 24 éditions régionales diffusées sur la TNT, les box et le satellite. Ce réseau est encore riche de 16 éditions locales excentrées d'un BRI, diffusées à 19h18 grâce à un décrochage spécifique. Ces 16 éditions locales sont toutes diffusées sur la TNT et deux d'entre elles, La Rochelle et Brive, sont également diffusées sur les box et les satellites.

Aujourd'hui, un problème de visibilité se pose : 14 éditions locales bénéficiant d'un décrochage spécifique TNT ne sont pas visibles sur les Box. Seuls les téléspectateurs équipés d'antenne râteau ont accès à ces éditions. Selon les chiffres de l'Agence Nationale des Fréquences, la réception des programmes télévisés via l'antenne râteau représente un foyer sur deux. Les téléspectateurs équipés de box (1 téléspectateur sur 2) n'ont donc pas accès à l'édition locale qui leur est destinée. Mais ces chiffres sont à moduler selon les

territoires, ce qui n'est pas possible pour l'ANFR: en effet les foyers des territoires ruraux, moins bien couverts par l'ADSL et la fibre sont plus souvent que la moyenne encore équipés d'antennes râteaux pour la réception des programmes TV.

Comme la direction, nous pensons que cette inégalité d'accès aux programmes d'information spécifiques que nous fabriquons doit trouver une solution. Pour la commission des locales, cela ne peut passer par une suppression des éditions locales du 19/20.

### **- Les FAI et la géolocalisation :**

Les fournisseurs d'accès internet avec lesquels France Télévisions a un contrat sont les quatre principaux fournisseurs : Orange, SFR, Free et Bouygues. Trois d'entre eux, SFR, Free et Bouygues sont en mesure de diffuser des programmes sur un territoire précis grâce à la géolocalisation. Ex : un téléspectateur équipé de box SFR, Free ou Bouygues recevra l'édition régionale de son périmètre depuis la chaîne 3 de sa box.

Orange est le seul fournisseur d'accès qui ne permet pas cette géolocalisation. L'édition régionale est donc accessible sur les 24 canaux box dédiés aux régions, canaux dédiés à la proximité de la 301 à la 324. Notons que la chaîne 300 de la box Orange est dédiée au National (programme France 3 Sat) tout comme les chaînes 3, 703 et 803. 4 canaux de la box d'Orange proposent donc les mêmes programmes. Bouygues proposent en plus de la géolocalisation, des chaînes dédiées aux programmes régionaux de la 470 à 493 et la 303 est dédiée au National. Idem pour Free et SFR, mais avec d'autres numérotations (cf doc annexe).

### **- Les locales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie :**

L'ex-pôle Sud-Ouest compte 9 éditions locales réalisées par les équipes des 9 implantations locales.

Nouvelle Aquitaine : Bayonne, Pau, Brive, Périgueux, La Rochelle.

Occitanie : Albi, Rodez, Nîmes et Perpignan.

Les éditions locales de La Rochelle et Brive sont présentes sur la TNT, les box et le satellite, les 7 autres éditions sont uniquement diffusées sur la TNT via un décrochage spécifique qui couvre essentiellement un département.

Comment diffuser l'ensemble des éditions locales sur les box?

## **2- Les éditions locales sur les box :**

Plusieurs solutions sont envisageables pour diffuser les 14 éditions locales sur les box. La commission des locales en identifie deux :

- « acheter » 14 canaux supplémentaires à chaque fournisseur d'accès internet pour diffuser les 14 éditions locales du réseau France 3. Selon le directeur technique du réseau régional de F3 , cette solution a un coût: 900 000 euros par opérateur soit, 3,6 millions

pour les 4 opérateurs (chiffres communiqués par la direction de FTV). Ce coût serait rédhibitoire pour la direction qui aurait définitivement écarté cette solution. Mais ne peut-on pas imaginer des « aides » financières à la diffusion par les collectivités qui ont souvent déjà financé une partie des investissements pour les implantations de ces locales ? Ces mêmes collectivités ont souvent financés des émetteurs ou réémetteurs, une aide à la diffusion sur les box des programmes locaux est-elle inenvisageable ?

- « investir » les 24 canaux des box déjà financés par France Télévisions et dédiés à la diffusion des éditions et programmes régionaux. Ces canaux box sont donc les canaux dédiés à la diffusion des programmes de proximité de France 3. France Télévisions a effectivement une obligation légale d'assurer la diffusion des programmes de proximité sur tous les supports. Le cahier des charges est très précis à ce sujet. Selon l'Article 3 du chapitre 1er du décret n°2009-796 du 23 juin 2009 : *« France 3 : chaîne nationale à vocation régionale et locale, chaîne de la proximité, du lien social et du débat citoyen. La programmation de France 3 contribue à la connaissance et au rayonnement des territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. Dans un monde globalisé, elle offre à chacun la possibilité de réfléchir sur ses racines tout en suivant l'évolution de la société contemporaine en ouvrant une fenêtre sur le monde...France 3 reflète la diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région et grâce aux décrochages régionaux, y compris aux heures de grande écoute, dont les programmes peuvent être repris au niveau national. La programmation de France 3 assure une information nationale, régionale et locale. Elle s'attache à développer en particulier une information de proximité et rend compte des événements régionaux et locaux ».*

La commission des locales interpelle donc la direction de France Télévisions sur l'urgence à diffuser les éditions locales sur les canaux dédiés à la proximité sur les box. Techniquement, c'est possible. Il est possible de diffuser un programme en simultané sur la TNT et la box mais il est également possible de découpler la TNT et la box. Une édition locale diffusée à 19H18 sur la TNT peut être diffusée sur un autre créneau horaire sur la box. Le choix de ce créneau horaire n'appartient pas à la technique mais bien à la politique de gestion de la grille des programmes.

Prenons un exemple : Une édition locale a une durée de 7 minutes. France 3 Languedoc-Roussillon a 2 éditions locales absentes des box, il faut donc leur trouver une place sur le canal de la box dédiée à France 3 Languedoc-Roussillon, soit 14 minutes de programmes à installer sur le canal box dédié à la proximité. Ces 14 minutes évincent un programme national que le téléspectateur peut aisément retrouver sur la 3 ou sur la 300 sur une box Orange, par exemple. L'exemple de France 3 Languedoc-Roussillon est valable pour France 3 Midi-Pyrénées qui a également 2 éditions locales absentes des box. Nouvelle-Aquitaine a 3 éditions locales absentes des box, c'est donc un créneau de 21 minutes qu'il faut investir sur le canal box dédié à France 3 Nouvelle-Aquitaine. Les canaux box dédiés à la proximité peuvent assumer la diffusion de tous les programmes de proximité réalisés en région et en locale.

De plus, les programmes diffusés sur la box, le sont aussi sur le satellite. Une diffusion des éditions locales sur les box permettrait de couvrir l'ensemble des populations surtout en milieu rural et/ou montagneux.

La solution de la direction de France Télévisions qui consiste à supprimer la diffusion des éditions locales parce qu'elles sont absentes des box est injuste et inacceptable.

Pourquoi punir la moitié des téléspectateurs équipés d'antenne râteau et qui reçoivent ces éditions locales sous prétexte que les téléspectateurs équipés de box ne les reçoivent pas? Pourquoi se priver de diffuser des programmes de proximité sur des canaux box dédiés à la proximité, puisque c'est techniquement possible et qu'ils sont déjà financés?

## **Conclusion :**

Les membres de la commission des locales de l'ex-Pôle Sud-Ouest demandent à la direction de France Télévisions de répondre positivement à l'attachement des téléspectateurs et des élus des territoires à leurs éditions locales, en maintenant le décrochage de ces éditions sur la TNT et en diffusant ces éditions sur les canaux des box dédiés à la proximité. Les membres de la commission des locales demandent également qu'une campagne de communication soit lancée pour que les téléspectateurs soient informés des numéros de chaînes box et des heures de diffusion des éditions locales sur ces chaînes dédiées à la proximité.

Cette campagne de communication doit aussi informer les téléspectateurs que les éditions locales sont visibles en direct à 19h18 sur les sites internet des régions de France 3. Et enfin, les téléspectateurs équipés d'antennes râteaux et box, doivent savoir, toujours via une campagne de communication, qu'ils peuvent câbler leur antenne râteau sur la box et ainsi recevoir leurs éditions locales.

|                                        |           |           |           |           |
|----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| OU TROUVER LES 24 PROGRAMMES REGIONAUX |           |           |           |           |
| <b>ANTENNES</b>                        | FREE      | ORANGE    | BOUYGUES  | SFR       |
|                                        | 302 à 325 | 301 à 324 | 470 à 493 | 431 à 454 |
| FRANCE 3 ALPES                         | 302       | 301       | 470       | 431       |
| FRANCE 3 ALSACE                        | 303       | 302       | 471       | 432       |
| FRANCE 3 AQUITAINE                     | 304       | 303       | 472       | 433       |
| FRANCE 3 AUVERGNE                      | 305       | 304       | 473       | 434       |
| FRANCE 3 BASSE-NORMANDIE               | 306       | 305       | 474       | 435       |
| FRANCE 3 BOURGOGNE                     | 307       | 306       | 475       | 436       |
| FRANCE 3 BRETAGNE                      | 308       | 307       | 476       | 437       |
| FRANCE 3 CENTRE                        | 309       | 308       | 477       | 438       |
| FRANCE 3 CHAMPAGNE-ARDENNES            | 310       | 309       | 478       | 439       |
| FRANCE 3 CORSE / VIA STELLA            | 311       | 310       | 479       | 440       |
| FRANCE 3 COTE-D'AZUR                   | 312       | 311       | 480       | 441       |
| FRANCE 3 FRANCHE-COMTE                 | 313       | 312       | 481       | 442       |
| FRANCE 3 HAUTE-NORMANDIE               | 314       | 313       | 482       | 443       |
| FRANCE 3 LANGUEDOC- ROUSSILLON         | 315       | 314       | 483       | 444       |
| FRANCE 3 LIMOUSIN                      | 316       | 315       | 484       | 446       |
| FRANCE 3 LORRAINE                      | 317       | 316       | 485       | 446       |
| FRANCE 3 MIDI-PYRENEES                 | 318       | 317       | 486       | 447       |
| FRANCE 3 NORD-PAS-DE CALAIS            | 319       | 318       | 487       | 448       |

|                              |     |     |     |     |
|------------------------------|-----|-----|-----|-----|
| FRANCE 3 PARIS ILE-DE-France | 320 | 319 | 488 | 449 |
| FRANCE 3 PAYS DE LA LOIRE    | 321 | 320 | 489 | 450 |
| FRANCE 3 PICARDIE            | 322 | 321 | 490 | 451 |
| FRANCE 3 POITOU-CHARENTES    | 323 | 322 | 491 | 452 |
| FRANCE 3 PROVENCE-ALPES      | 324 | 323 | 492 | 453 |
| FRANCE 3 RHONE-ALPES         | 325 | 324 | 493 | 454 |
| FRANCE 3 Nat                 | 301 | 300 | 303 | 455 |